

AAVA

Menuiserie & Restauration

rapport d'activité

2025

1.	Présentation du service	4
2.	2025 dans les grandes lignes	4
2.1	Faits marquants	4
2.2	Ressources humaines	5
3.	Le public accompagné	5
3.1	Typologie des personnes accompagnées en 2025	5
3.1.1.	Situation familiale des stagiaires accueillis.....	5
3.1.2.	Âge des personnes orientées	6
3.1.3.	Nationalité des personnes accompagnées	6
3.1.4.	Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif	7
3.1.5.	Ressources des personnes accompagnées en 2025	7
4.	L'accompagnement	8
4.1.	Organisation de l'équipe	8
4.2.	Modalités d'accompagnement.....	8
4.3.	L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	10
4.3.1	Contrats AAVA MENUISERIE	10
4.3.2	Contrats AAVA RESTAURATION	12
4.3.3	Mesures d'insertion professionnelle des personnes accompagnées sur 2025.....	13
5	Partenaires spécifiques et financiers	15
6	Paroles du terrain.....	15
7	Conclusions et perspectives.....	17

Introduction et Témoignages

Alors que l'inactivité enferme, les ateliers d'adaptation à la vie active tournés vers les métiers de la restauration et de la menuiserie permettent à des personnes ayant connu une rupture avec le monde du travail de pouvoir améliorer leur confiance en eux et développer leurs compétences afin de retrouver le chemin de l'activité professionnelle à leur rythme. Une cheffe de service, une conseillère en insertion socio-professionnelle et deux encadrants techniques, accompagnent les stagiaires tout au long de leur parcours.

👤 « Mon année à l'atelier restauration de l'AAVA a été très importante pour moi. Cette expérience m'a permis de confirmer mon envie de construire un projet professionnel dans la restauration. Au départ, j'étais très réservée et je manquais de confiance en moi. L'atelier m'a aidée à acquérir de nouvelles compétences et à réaliser que je pouvais compter sur moi et sur mes forces. J'ai aussi pris conscience que j'aimais profondément cuisiner, au point d'en faire mon métier. Le stage que j'ai réalisé hors les murs, dans un restaurant traditionnel français, m'a permis de confirmer d'autant plus cette envie. »

Marina- stagiaire AAVA RESTAURATION

👤 « Participer à l'atelier menuiserie dans le cadre des AAVA a été pour moi une expérience personnelle enrichissante et une véritable leçon de vie. J'y ai découvert un travail manuel exigeant, qui demande beaucoup de concentration, de précision, ainsi qu'un strict respect des consignes, qu'elles soient disciplinaires ou liées à la sécurité.

Ce parcours m'a également permis de confirmer mon intérêt pour le travail en équipe, dans un esprit de tolérance, de patience et d'écoute sans jugement. J'ai aussi pu développer mon sens de l'observation, notamment à travers l'apprentissage des gestes techniques et l'attention portée aux détails.

Par ailleurs, cette expérience au sein de l'atelier menuiserie m'a amenée à prendre davantage conscience des difficultés d'intégration et d'insertion socioprofessionnelle en France. Ces obstacles constituent un réel frein pour les personnes qui souhaitent s'insérer durablement et vivre dignement sur le territoire français. »

Asna- stagiaire AAVA MENUISERIE

1. Présentation du service

Etablissements	Nom : AAVA
Adresse	Atelier restauration : 182 rue de la poudrette 69100 VILLEURBANNE Atelier menuiserie : 12B rue Louis Maynard 69100 VILLEURBANNE
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	06.98.17.27.49
Email	e.picard@alynea.org
Nom du directeur général	Philippe Imbert
Pôle de rattachement	SERVICE EMPLOI
Nom du directeur de pôle	Karine ROSSI
Nom de la cheffe de service	Elise PICARD
N° Finess	690001920
Type d'établissement	AAVA
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	AAVA MENUISERIE 2018 AAVA RESTAURATION 2021

2. 2025 dans les grandes lignes

2.1 Faits marquants

- En **Janv-25** : l'**AAVA RESTAURATION** participe aux vœux du maire de Villeurbanne en confectionnant un buffet pour plus de 300 personnes.
- **Avril- Mai 25** : l'**AAVA Menuiserie** confectionne dans son atelier deux projets pour le CHRS Point Nuit Maison Pluri'Elles : des casiers individuels et des boîtes aux lettres pour que chaque habitante puisse en bénéficier.
- En **Avril-25** : Participation de l'**AAVA RESTAURATION** à un évènement national de la DRETTTS
- **Juin 25** : l'**AAVA RESTAURATION** fête les 40 ans de la Fédération des Acteurs de la Solidarité en confectionnant un Number Cake « 40 »
- **Septembre-Octobre 25** : l'**AAVA MENUISERIE** rénove plusieurs appartements pour des familles de Château Gaillard- La Hate des Femmes.
- **12 au 14 décembre 2025** : participation au Marché de Noël de la Croix Rousse pour l'**AAVA MENUISERIE**

2.2 Ressources humaines

Fonctions	ETP au 31/12/2025
Cheffe de service	1
CIP détachée service emploi	0.3
Encadrant technique	2
Stagiaires AAVA en formation	18
Total	20.3

3. Le public accompagné

3.1 Typologie des personnes accompagnées en 2025

3.1.1. Situation familiale des stagiaires accueillis

	2024	2025
Femme isolée	0	6
Homme isolé	5	13
Seul(e) avec enfants	24	13
Couple sans enfant	5	2
Couple avec enfants	16	13
Nombre total de stagiaires suivis en 2025	50	49

Entre 2024 et 2025, on observe une évolution notable du profil des stagiaires accompagnés dit « isolé ». Le nombre de personnes isolée augmente fortement, en particulier chez les hommes. À l'inverse, les situations familiales avec enfants (seul·e ou en couple) diminuent globalement. On peut analyser ces données de 2 façons : Les contraintes liées à la garde des enfants constituent un frein pour certaines familles souhaitant accéder aux AAVAs. De plus en plus, des personnes en situation d'isolement s'appuient sur l'insertion professionnelle comme levier d'intégration sociale

3.1.2. Âge des personnes orientées

Nombre de personnes (cumul sur l'année)		
Tranche d'âge	Total	%
< 25 ans	3	6%
26 / 35 ans	13	26 %
36 / 45 ans	17	34 %
46 / 55 ans	12	24 %
> 55 ans	4	8 %
Total	49	100%

La répartition des stagiaires par tranche d'âge révèle que le dispositif attire principalement un public adulte en pleine vie professionnelle, souvent confronté à des transitions ou ruptures dans leur parcours. La concentration autour des 36-45 ans suggère que beaucoup viennent chercher un accompagnement au moment où des fragilités professionnelles ou personnelles peuvent s'accumuler, tandis que les 46-55 ans représentent un groupe confronté à des freins spécifiques liés à l'âge pour le retour à l'emploi.

On peut également noter que, pour certains, le début d'une activité professionnelle a été décalé par la nécessité d'élever des enfants dans un premier temps, ce qui explique une présence importante des adultes en milieu de carrière plutôt que des plus jeunes. À l'inverse, les plus jeunes et les plus âgés restent moins représentés, ce qui peut refléter à la fois l'existence de dispositifs plus adaptés à leurs besoins spécifiques et les difficultés d'accès pour ces publics aux parcours proposés.

Dans l'ensemble, ces tendances montrent que le dispositif répond surtout à des besoins d'adultes en situation de transition ou de reconversion professionnelle, pour qui l'accompagnement vers l'emploi joue un rôle central dans la stabilisation sociale

3.1.3. Nationalité des personnes accompagnées

	2024	2025
Française	3	0
UE	3	2
Hors UE	44	47
Nombre total	50	49

La majorité des stagiaires accompagnés ne sont ni ressortissants de l'Union européenne ni de nationalité française. Cela reflète le fait que les AAVAs, ouverts aux personnes en attente de régularisation administrative, sont des dispositifs permettant à des personnes principalement d'origine hors UE de travailler leur projet d'insertion professionnelle.

Cette tendance peut toutefois varier selon les années. Certains moments voient davantage de personnes de l'Union européenne ou de nationalité française être accueillies cela dépend des candidatures.

Par exemple, le tableau de 2024 et le début de l'année 2026 montrent une proportion plus élevée de ces publics, illustrant la diversité des situations rencontrées tout en restant fidèle à l'objectif du dispositif.

3.1.4. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

	2025	%
CNI	0	0%
Titre de séjour	5	10 %
En attente de régularisation administrative	44	89 %
Total	49	100%

En AAVA, nous avons la responsabilité des personnes ayant besoin d'une réadaptation progressive au milieu professionnel. Cependant, les personnes « sans droits ni titre » accueillis en CHRS ou CHU sont admissibles sur les AAVA et ils s'en saisissent donc majoritairement car c'est la seule option légale qu'il existe sur le territoire pour s'initier au milieu du travail en France de façon légale.

3.1.5. Ressources des personnes accompagnées en 2025

	2025	%
Indemnités AAVA	49	100 %
Allocation AAH	1	2 %
RSA / PRIME ACTIVITE	1	2 %

Toute personne admise en AAVA reçoit une rétribution de l'ordre de 50% du SMIC horaire conformément à l'agrément AAVA.

Ce pécule est cumulable avec l'AAH et le RSA. Dans le cadre du RSA, le montant de la rétribution AAVA est déclaré à la CAF, déduit du RSA mais permet une ouverture de la PRIME d'ACTIVITE et donc un cumul des revenus.

4. L'accompagnement

4.1 Organisation de l'équipe

- 1 responsable de service emploi
- 1 cheffe de service AAVA 1etp
- 2 encadrant technique : 1 sur chaque atelier : 1 menuiserie- 1 restauration
- 1 conseillère en insertion professionnelle - 40%

4.2 Modalités d'accompagnement

4.2.1 L'encadrant technique :

Le poste d'encadrant technique est un poste fondamentalement pensé pour accompagner des personnes éloignées de l'emploi dans leur projet professionnel via un outil technique ici, la restauration ou la menuiserie.

Pour cela l'apprentissage et l'acquisition de compétences techniques est la base de l'accompagnement.

L'encadrant aura la charge de l'accompagnement des stagiaires dans l'atelier mais aussi, lors des bilans, de savoir restituer son analyse du stagiaire, les observations faites en atelier aussi bien dans sa relation aux autres que dans sa posture au travail et dans ses compétences techniques.

L'encadrant technique de l'atelier Menuiserie est garant de permettre un espace d'apprentissages où l'on utilise le bois et les travaux de 2nd œuvre pour remobiliser le stagiaire vers la vie active.

Il utilise ce matériau qu'est le bois pour former les stagiaires aux machines spécifiques à ce média mais aussi aux normes de sécurité nécessaire à ce milieu professionnel. Il met les stagiaires en situations concrètes avec outils, règles, cadre et fonctionnement propres aux métiers manuels.

L'encadrant technique de l'atelier Restauration a pour but d'initier les stagiaires aux métiers de la restauration. Il utilise ce média comme un outil pour former aux techniques culinaires afin de permettre une acquisition de compétences mais aussi un cadre et une dynamique de travail permettant d'aborder l'employabilité et les qualités nécessaires au milieu professionnel recherché par un employeur (ex : assiduité, ponctualité, dynamisme...)



4.2.2 La conseillère en insertion socio-professionnelle :

La conseillère en insertion professionnelle, à la référence du projet professionnel, et des orientations professionnelles possibles à faire pendant et à la suite du contrat AAVA.

Elle a à charge un travail de partenariat avec des entreprises, lieu de formations, des professionnels adaptés pour fait du lien avec le projet individualisé de chaque stagiaire.

4.2.3 La Cheffe de service AAVA

La Cheffe de Service est la référente du cadre AAVA apportant une vue d'ensemble, elle permet la coordination de toutes les éléments techniques, éducatifs et professionnels nécessaires au suivi du stagiaire.

Chaque stagiaire ayant un référent social, elle est l'interlocutrice principale des référents afin d'avoir un accès à des informations liées à leur situation individuelles et personnelles qui pourrait orienter l'accompagnement.

La cheffe de service a aussi à charge le management et la coordination d'équipe : les deux encadrants techniques et la conseillère en insertion professionnelle.

Le but de l'équipe est d'optimiser les dispositifs AAVA afin de créer un suivi cohérent sur chaque atelier en réactualisant les outils pédagogiques utilisés et en tenant à jour toutes les éléments annexes permettant un accompagnement qualitatif des stagiaires.

La chef de service détient aussi la responsabilité du développement des activités en travaillant en lien avec les partenaires extérieurs favorisant la communication et la connaissance des dispositifs.

Elle assure aussi le suivi comptable, en lien avec le service DAF, afin de maîtriser l'exercice budgétaire généré par les activités AAVA.

4.2.4 La Responsable du service Emploi

La responsable a à charge la globalité du service emploi duquel les ateliers d'adaptation à la vie active font partie.

Elle maîtrise l'outil que ce sont les dispositifs et à la charge de les valoriser auprès des financeurs et partenaires pour qu'ils soutiennent financièrement ces outils d'AAVA.

Elle est la responsable hiérarchique de la cheffe de service et de la conseillère en insertion professionnelle et est donc garante dans ce cadre qu'elles agissent en fonction des missions confiées.

👊 " Je suis arrivé au BakIAAVA après avoir perdu tout espoir. J'avais travaillé plus d'un an et demi pour un patron qui m'avait fait croire qu'il allait déclarer mon contrat, mais il a continué à abuser de ma situation de précarité en m'employant au noir. Quand j'ai compris que je n'aurais aucun avenir dans cette situation, j'ai été orienté vers l'atelier restauration pour continuer à nourrir ma passion pour la cuisine, mais aussi pour bénéficier d'un accompagnement bienveillant qui me permette d'avancer dans le cadre légal français. Aujourd'hui, je poursuis mes apprentissages et mets mes compétences au service de ce qui est fabriqué à l'atelier. Je reprends petit à petit confiance en moi, et l'accompagnement m'aide à reconstruire, étape par étape, les bases nécessaires pour construire un projet professionnel en France."

Lokman- stagiaire à l'AAVA RESTAURATION

4.3 L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

4.3.1 Contrats AAVA MENUISERIE

L'accompagnement dans l'atelier a été pensé pour remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Des petits contrats sont proposés pour permettre une évolution en terme horaires favorisant ainsi l'intégration progressive en adaptant le rythme aux compétences et aux besoins de chacun.



Ainsi nous avons décliné les contrats de trois façons :

- Un contrat dit "du matin" : les lundis, mardis et mercredis de 9h à 12h30 soit 3h30 par jour et 10h30 de temps de contrat AAVA par semaine selon le cadre de l'agrément AAVA le conditionne
- Un contrat dit des "après-midi" : les lundis, mardis, mercredis de 13h30 à 16h30 soit 3h par jour et 9h de temps de contrat AAVA par semaine
- Enfin un dernier contrat dit " chantier extérieur" : pensé sur deux journées de travail complètes, les jeudis et vendredi de 9h à 16h soit 7h par jour avec 30 minute de pause repas pour un temps total de 13h par semaine de contrat AAVA par semaine

Ainsi un stagiaire peut, au cours du même contrat, commencer avec des horaires plus réduits et au fur et à mesure de ses apprentissages et de l'augmentation de son employabilité évoluer vers un contrat demandant plus de rigueur et plus de temps de travail.

4.3.2 Les contrats ateliers :

L'objectif dans l'atelier est d'être sécurisé par un cadre « fermé ».

Le stagiaire peut se familiariser à un rythme, des outils et un cadre sécurisant : consignes claires, responsabilités partagées et adaptées à chacun.

L'objectif de ces contrats en ATELIER est aussi de permettre à l'encadrant technique de voir les compétences de chacun en les observant dans des tâches basiques des métiers de la menuiserie afin de voir leurs possibilités pour aller vers les chantiers extérieurs

4.3.3 Les contrats « chantier extérieurs »

D'autres qualités sont requises pour effectuer des travaux en extérieur : des compétences, des techniques plus élaborées pour un service qualitatif pour le client doivent être abordables pour le stagiaire.

La charge de travail est plus intense et la fatigabilité est plus présente sur ce type de contrat c'est donc vrai outil permettant de mesurer le profil des stagiaires sur ce type de poste pour travailler leur avenir professionnel.

4.3.4 Contrats AAVA RESTAURATION

Les personnes accueillies à l'AAVA Restauration signent un contrat de 6 mois, renouvelable 1 fois (soit un an au total).

Elles travaillent 14h/semaine et sont rémunérées à hauteur de la moitié du SMIC



Deux brigades sont accueillies à l'AAVA :

- La brigade 1 (6 stagiaires) travaille les mardis et mercredis de 8h30 à 15h30 en journée continue
- La brigade 2 (6 stagiaires) les jeudis et vendredi de 8h30 à 15h30 en journée continue.

Qu'est-ce qu'une journée continue ?

Dans la restauration c'est le terme employé car la pause repas légale est prévue mais pas à heure fixe : elle peut varier en fonction de la charge et de l'organisation du travail du jour. Il nous semblait donc intéressant pour être au plus proche du milieu professionnel réel que le stagiaire soit initié à ce rythme en l'expérimentant réellement.

4.3.5 Mesures d'insertion professionnelle des personnes accompagnées sur 2025

Aujourd'hui l'AAVA est la première marche permettant un retour à la vie active. Les publics accompagnés sont des personnes dites « éloignées » de l'emploi depuis une longue période. L'objectif d'un retour à un travail type CDI à temps plein n'est pas le but premier.

Les stagiaires viennent en AAVA pour retrouver un rythme, une dynamique mais aussi l'envie d'apprendre et de travailler.

L'accompagnement est axé sur les possibilités de la personne et sur ses capacités à se saisir de l'outil qu'est l'AAVA pour faire le point sur son parcours de vie, son projet d'avenir professionnel. Le contrat durant 1 an, cette période est utilisée comme tremplin permettant d'évaluer le niveau de français nécessaire pour travailler en France, les compétences acquises avant ou pendant le contrat pouvant nécessiter une formation qualifiante complémentaire avant un retour à l'emploi.

Stage « hors les murs »	4
CDI	0
Formation	2
Formation Français	6
Redynamisation	49
Concrétisation du projet professionnel freinée par la situation administrative	44

🚩 " Mon passage à l'atelier restauration m'a beaucoup aidée à avancer. En cuisine, j'ai découvert un cadre très organisé et une rigueur qui m'ont vraiment plu. Avec l'accompagnement et les temps de réflexion proposés à l'AAVA, j'ai compris que c'était ce type de fonctionnement qui me correspondait. Ça m'a permis de faire le lien avec d'autres métiers et de mûrir mon projet professionnel. Après avoir obtenu mon titre de séjour cette année, je me sens aujourd'hui prête à travailler. Je souhaite maintenant m'orienter vers les métiers du maintien de l'ordre, comme la police ou l'armée, où je retrouve ces valeurs"

Oumou- ancienne stagiaire à l'AAVA RESTAURATION



4.3.6 Les points de blocage en vue d'une continuité de parcours

	2025	%
Accès aux droits	44	89 %
Difficultés familiales / manque d'autonomie	2	4 %
Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé)	5	10 %
Autres : Age	4	8 %

L'accès aux droits reste aujourd'hui le frein principal dans le parcours de nos stagiaires. Malgré leur progression, leur engagement et les compétences acquises, l'absence d'autorisation de travail les empêche de poursuivre leur insertion professionnelle.

L'âge constitue également un point de blocage : certains stagiaires ont plus de 55 ans, ce qui limite leur projection dans le monde du travail, en raison de la fatigabilité et des difficultés plus générales d'accès à l'emploi pour les personnes de plus de 50 ans.

Les difficultés de santé représentent également un frein majeur. Certains stagiaires arrivent avec des problèmes physiques ou psychiques identifiés, et notre rôle est d'évaluer l'impact de ces difficultés

sur leur activité professionnelle et, si nécessaire, de proposer une orientation adaptée. Pour d'autres, aucun souci n'est signalé au départ, mais au cours du contrat, certaines douleurs apparaissent ou se révèlent, pouvant constituer un obstacle à leur avenir professionnel, notamment dans des métiers physiques.

5 Partenaires spécifiques et financiers

- **Clients des AAVA :** Les principaux partenaires des AAVA sont les clients qui passent des commandes de produits conçus à l'AAVA Menuiserie ou Restauration. Au-delà de l'enjeu économique, ces relations construisent un véritable partenariat, car les clients souhaitent soutenir les ateliers en faisant appel à leurs services.
- **Financeur principal :** Les ateliers AAVA fonctionnent grâce au soutien financier de la DDETS du Rhône, qui permet d'assurer le fonctionnement quotidien des dispositifs et de maintenir l'accompagnement des stagiaires.
- **Collectif des référents :** Un collectif regroupant les référents de tous les AAVA existants dans le Rhône a été mis en place à l'initiative de la DDETS, favorisant l'échange de pratiques et la coordination entre les ateliers.

6 Paroles du terrain

Elise PICARD, cheffe de service

« En tant que cheffe de service des ateliers d'adaptation à la vie active, piloter ces deux dispositifs me permet de mesurer concrètement le cheminement que ces expériences favorisent pour les stagiaires. Nous travaillons à partir d'une approche par les forces, en nous appuyant sur ce que chaque personne a déjà en elle : ses compétences, ses expériences passées, ses qualités. L'objectif est de leur permettre d'avancer vers ce qu'elles souhaitent, à leur rythme et selon leur propre parcours tout en les mettant en situation d'immersion les plus proches de la vie active. Chaque cheminement est positif, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise façon d'évoluer. Je constate que chaque stagiaire ressort de l'AAVA avec de nouvelles ressources et de nouvelles armes pour la suite de leurs parcours. »



Gwenaëlle RAMOS encadrante technique AAVA RESTAURATION

« Depuis septembre 2024, je suis encadrante technique à l'atelier restauration et référente de l'apprentissage en cuisine des personnes accueillies au BaklAAVA. J'apprends chaque jour à leurs côtés autant que je leur transmets. Les personnes que nous accompagnons arrivent avec des expériences de vie très différentes et, souvent, peu de confiance en elles. Les voir évoluer, prendre confiance et mûrir leur projet professionnel me permet de mesurer concrètement l'impact positif qu'un AAVA peut avoir dans un parcours. L'AAVA sécurise les étapes, apaise les trajectoires et permet d'avancer grâce à un accompagnement à la fois technique et individualisé.»

7 Conclusions et perspectives

L'année 2025 a été une année riche et structurante, nous permettant de consolider l'accompagnement des stagiaires en insertion professionnelle au sein des ateliers AAVA. Nous avons réussi à maintenir une dynamique efficace entre la conseillère en insertion socio-professionnelle, les encadrants techniques et les référents éducatifs de chaque stagiaire, ce qui nous a permis d'améliorer nos outils d'accompagnement et de renforcer les partenariats avec l'extérieur pour développer des passerelles vers l'emploi.

La structuration du service s'est révélée bénéfique pour nos stagiaires : les temps encadrés par les professionnels en atelier continuent d'offrir un cadre bienveillant et structurant, les temps individualisés avec la conseillère en insertion professionnelle favorisent la projection des stagiaires vers leur avenir et les possibilités à l'issue de leur formation AAVA, et la coordination de ces actions par la cheffe de service maintient le développement et les nouveaux objectifs.

Pour l'année 2026, la restructuration du service INSERTION comprenant le service emploi, le service formation et le service AAVA va entraîner des réajustements.

Cette évolution impliquera des changements significatifs, à commencer par la fermeture de l'atelier menuiserie, liée au départ à la retraite de l'encadrant et à la baisse des financements ne nous permettant pas de maintenir l'activité des deux ateliers.

L'enjeu principal sera donc de stabiliser l'activité de l'atelier restauration tout en consolidant son inclusion au sein du service insertion dans son ensemble.

L'idée est de pouvoir créer des liens plus étroits entre les différents dispositifs et de renforcer la complémentarité avec le service emploi et formation, avec lequel les AAVAs avaient jusqu'ici peu d'articulation.

2026 sera donc une année de construction et d'adaptation, offrant de nouvelles perspectives pour faire évoluer l'atelier AAVA et son rôle dans le projet associatif global, en continuant à mettre les stagiaires au cœur de notre accompagnement.